



*Marc Cools (MR) Président de Brulocalis "Aller de l'avant" "Grâce aux articles bis, le règlement de police commun tiendra compte des réalités locales et des choix plus politiques comme l'interdiction de la consommation d'alcool dans l'espace public ou les sanctions administratives infligées aux mineurs dès 14 ans. Nous ne pouvons ...*

Marc Cools (MR) Président de Brulocalis

"Aller de l'avant"

"Grâce aux articles bis, le règlement de police commun tiendra compte des réalités locales et des choix plus politiques comme l'interdiction de la consommation d'alcool dans l'espace public ou les sanctions administratives infligées aux mineurs dès 14 ans. Nous ne pouvons pas empêcher les conseils communaux de faire leurs choix propres. Le futur règlement sera proposé aux 19 communes, qui seront libres de l'adopter ou non. Mais personne ne s'y est opposé formellement jusqu'ici. Toutes les communes ont montré leur volonté d'aller de l'avant, ce qui est une bonne chose !"

Copyright © 2017 IPM. Tous droits réservés